



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Foire aux questions

ÉPREUVE ORALE TERMINALE
DITE « GRAND ORAL »

ENSEIGNANTS

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL
ET TECHNOLOGIQUE 2021

Foire aux questions - enseignants

Épreuve orale terminale dite « Grand oral »

Baccalauréat général et technologique 2021

I- Présentation de l'épreuve

1. Qu'est-ce que le « Grand oral » ?

Le « Grand oral » est l'une des cinq épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique. Cette épreuve orale a lieu à la fin de l'année de la classe de terminale.

2. Quels sont les objectifs de cette nouvelle épreuve ?

Le Grand oral permet à chaque candidat au baccalauréat général ou technologique de prendre la parole en public, de progresser dans la maîtrise de l'expression orale et d'être évalué à ce niveau. Savoir expliquer clairement son propos, se sentir à l'aise pour parler en public, disposer de techniques pour gérer son stress, savoir argumenter, échanger avec pertinence avec son auditoire, reformuler sa pensée lorsque cela est nécessaire : toutes ces compétences mises en œuvre lors de l'épreuve sont indispensables pour la poursuite d'études supérieures, puis tout au long d'une carrière professionnelle et d'un parcours personnel.

3. Sur quels critères sont évalués les candidats ?

Lors de la prestation du candidat, une attention particulière sera portée par les membres du jury sur les points suivants :

- la qualité de sa prestation orale, c'est-à-dire sa capacité à capter l'attention, soutenir un discours, etc. ;
- la qualité de sa prise de parole en continu, c'est-à-dire sa gestion du temps, la ponctuation du discours, etc. ;
- la qualité de ses connaissances ;
- la qualité de son interaction avec les membres du jury, c'est-à-dire sa capacité à réagir à une interrogation, à la reformuler, à prendre l'initiative dans l'échange, etc. ;
- la qualité et la construction de son argumentation et de sa démonstration.

4. Quelle est la durée de l'épreuve ?

L'épreuve dure 20 minutes pour le baccalauréat général comme pour le baccalauréat technologique, elle est précédée d'un temps de préparation de 20 minutes.

5. En quoi consiste l'épreuve ?

Pour le baccalauréat général, le candidat présente au jury, sur une feuille signée par ses professeurs de spécialité, deux questions qui sont adossées à 1 ou 2 des

enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. Pour le baccalauréat technologique, le candidat présente également deux questions au jury sur une feuille signée par son (ses) professeur(s) de spécialité. Ces questions s'adossent à l'enseignement de spécialité dans lequel le candidat a mené une étude approfondie, ou un projet le cas échéant.

Parmi ces deux questions, le jury sélectionne la question sur laquelle il souhaite interroger le candidat, qui dispose de 20 minutes pour préparer sa présentation de 5 minutes durant laquelle il expose les motivations qui l'ont conduit à choisir cette question, en fait une présentation et apporte sa réponse.

À l'issue de ces 5 premières minutes, le candidat et le jury échangent durant 10 minutes en réaction à la présentation du candidat. À cette occasion, le jury amène le candidat à préciser et approfondir sa pensée.

Enfin, pendant les 5 dernières minutes de l'épreuve, le candidat décrit son projet d'orientation, puis échange avec le jury sur ce projet.

6. Quel est le coefficient de l'épreuve ?

Le coefficient du Grand Oral est de 10 (sur 100) pour les candidats de la voie générale et de 14 (sur 100) pour les candidats de la voie technologique.

Ces coefficients illustrent l'importance de l'épreuve, qui permet aux candidats d'être évalués sur des compétences particulièrement utiles pour la suite de leurs cursus.

7. Pourquoi le coefficient est-il plus important pour le baccalauréat technologique ?

Pour le baccalauréat technologique, cette épreuve est d'autant plus centrale qu'elle permet aux candidats de présenter la démarche qu'ils ont adoptée pour construire et développer leur projet, d'explicitier les motivations personnelles qui les ont conduits à le choisir et de faire part de la réalisation de ce projet : ceci explique que le coefficient du Grand oral est plus fort que pour le baccalauréat général.

8. Où se déroule l'épreuve ?

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen de l'académie, qui peut éventuellement être l'établissement scolaire de l'examineur. En tout état de cause, l'épreuve est organisée de telle manière qu'il n'interroge pas ses élèves.

9. Quels sont les textes réglementaires qui définissent officiellement l'épreuve du Grand oral ?

Deux notes de service ont été publiées au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN) spécial n° 2 du 13 février 2020¹, une pour le baccalauréat général et une autre pour le baccalauréat technologique. Elles définissent la durée de l'épreuve, son organisation, les objectifs et les critères d'évaluation.

¹ Note de service n° 2020-036 du 11 février 2020 relative à l'épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat ; note de service n° 2020-037 du 11 février 2020 relative à l'épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale de la voie technologique à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

II- Préparation de l'épreuve

10. Quels enseignants préparent à l'épreuve du Grand oral ?

Ce sont les professeurs intervenant dans les enseignements de spécialité qui ont vocation à prendre une part importante dans la préparation de l'épreuve du Grand oral, notamment pour accompagner leurs élèves dans le choix des questions qu'ils présenteront au jury, la maturation de celles-ci et des réponses qu'ils peuvent proposer. Toutefois c'est bien dans le cadre de tous les enseignements du cycle terminal que l'élève prépare cette épreuve, par la pratique de l'oral en classe selon des modalités propres à chaque enseignement.

11. À quel moment l'épreuve doit-elle être préparée en classe ?

Dès la classe de première, l'élève commence à réfléchir aux questions qu'il présentera au jury. Tout au long du cycle terminal, des entraînements en classe lui permettent de développer sa pratique de l'oral. À la fin de la classe de terminale, la période qui suit les épreuves terminales dans les enseignements de spécialité est un temps privilégié pour parachever cette préparation.

12. Sur quoi doivent porter les questions préparées par l'élève ?

Pour le baccalauréat général, les questions problématisées doivent être en lien avec les programmes du cycle terminal des deux enseignements de spécialité du candidat suivis en classe de terminale. Elles peuvent soit être transversales aux programmes des enseignements de spécialité, soit porter sur un point précis du programme de l'enseignement choisi.

En voie technologique, les questions s'appuient sur l'enseignement de spécialité dans lequel les programmes du cycle terminal prévoient la réalisation d'une étude approfondie, ou projet technologique, réalisé par l'élève.

13. Pour le baccalauréat général, un élève peut-il préparer deux questions adossées à la même spécialité, ou les deux enseignements de spécialité doivent être supports de l'épreuve ?

Les deux enseignements de spécialité doivent être mobilisés au travers des questions choisies par l'élève. Ainsi il a la possibilité :

- soit de présenter deux questions s'adossant chacune à un enseignement de spécialité différent ;
- soit de présenter une question s'adossant à un enseignement de spécialité et une question transversale aux deux enseignements de spécialités ;
- soit de présenter deux questions transversales aux deux enseignements de spécialité.

14. Les élèves doivent-ils être accompagnés par les enseignants d'enseignements de spécialité dans le choix de leurs questions, ou est-ce un travail personnel ?

Les questions doivent être construites sur la base d'une réflexion personnelle de l'élève. En effet, l'élève sera amené, le jour de l'épreuve, à expliquer pourquoi il a choisi de préparer la question retenue par le jury. Les enseignants accompagnent leurs élèves dans leur travail de maturation des questions jusqu'à ce qu'ils parviennent à une version définitive. Ce travail est progressif, tout au long du cycle terminal et particulièrement en classe de terminale.

15. Quand doit être préparée la troisième partie de l'épreuve ?

La troisième partie du Grand oral est dédiée au projet d'orientation du candidat. Les heures d'accompagnement au choix de l'orientation doivent donc permettre à chaque élève de mûrir son projet de poursuite d'études, voire d'insertion professionnelle, et de parvenir à présenter les différentes étapes qui l'ont conduit à son choix. Il est important pour chaque candidat de se saisir de cette occasion pour se préparer efficacement à parler de ses projets d'études et de ses motivations.

16. Les heures dédiées à l'accompagnement au choix de l'orientation sont souvent prises en charge par le professeur principal qui n'est pas obligatoirement professeur d'une spécialité. Dès lors, comment organiser la préparation de l'épreuve ?

Quel que soit l'enseignant en charge de l'accompagnement au choix de l'orientation, l'élève peut bénéficier de son aide pour construire sa réflexion. En effet, son projet d'orientation est nourri par ses choix de parcours (dont les enseignements de spécialité font partie), mais il ne s'appuie pas particulièrement sur les connaissances du programme de ces enseignements. Il se construit plus largement, au vu de ses compétences, aptitudes et appétences. Il nécessite de faire le lien entre les enseignements proposés au lycée et les formations de l'enseignement supérieur. Il implique aussi de se projeter sur des possibilités de parcours professionnels. L'accompagnement proposé dans le cadre des heures dédiées à l'orientation constitue un moment privilégié pour formaliser et préciser son projet.

17. Plusieurs élèves de la classe peuvent-ils préparer une, voire deux question(s) identique(s) pour l'épreuve ?

Les questions peuvent être travaillées, durant l'année, par un élève seul ou en petits groupes. Plusieurs candidats peuvent donc présenter les mêmes questions au jury de l'épreuve. La réponse à la question est, quant à elle, strictement individuelle et différente pour chacun, car elle doit notamment présenter les raisons qui ont conduit le candidat à son choix de question et de réponse.

18. Les deux questions choisies par l'élève doivent-elles obligatoirement avoir un lien avec son projet d'orientation ?

Les questions préparées en classe peuvent ou non éclairer le projet d'orientation du candidat. Le jury évalue, lors de l'épreuve, la capacité du candidat à exprimer ses motivations, sa réflexion personnelle, à montrer sa curiosité intellectuelle et à exposer la progression de sa réflexion. Le candidat n'est pas pénalisé si la question traitée ne correspond pas à son projet d'orientation : le jury peut cependant éventuellement lui demander d'expliquer des divergences entre les questions proposées, les spécialités suivies et les projets d'orientation.

III- Déroulement de l'épreuve

19. En quoi consistent plus précisément les trois temps de l'épreuve ?

Premier temps

Le candidat s'exprime durant 5 minutes sans notes et debout, sauf cas d'aménagements spécifiques, sur la question sélectionnée par le jury. Il expose les motivations qui l'ont conduit au choix de la question, présente la question puis y répond. En voie générale, si la question porte sur l'enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER), la présentation peut, en partie, être réalisée dans la langue vivante concernée.

Deuxième temps

L'échange fait écho à la présentation du candidat et l'invite à approfondir sa réflexion. Si l'enseignement de spécialité d'appui est LLCER, cet échange peut être réalisé, en partie, dans la langue vivante concernée.

Troisième temps

Ce temps fait le lien entre la question traitée par le candidat et son choix d'orientation. Il y présente la réflexion qu'il a mûrie durant le cycle terminal sur son parcours post-baccalauréat et son insertion professionnelle. Cette partie est en français uniquement.

20. Que fait le candidat durant le temps de préparation ?

Le temps de préparation permet au candidat de se mettre dans les conditions de l'épreuve. Il peut ainsi préparer la structuration de son argumentation, organiser son propos et réaliser une production écrite s'il le souhaite. Cette production est à remettre au jury au début de l'épreuve et ne donne pas lieu à une évaluation.

21. Le candidat dispose-t-il de documents pendant l'épreuve ?

Le candidat s'exprime sans notes tout au long de l'épreuve. Il ne peut ni s'appuyer sur un support numérique ni présenter une réalisation qu'il aurait préparée durant l'année. Pendant le temps de préparation (20 minutes), le candidat peut, s'il le souhaite, réaliser un support pour accompagner sa prise de parole. S'il choisit cette option, il doit remettre ce support au jury. Ce support n'est pas évalué ; il ne sert qu'à appuyer le propos, si le candidat le juge nécessaire.

22. Les membres du jury peuvent-ils autoriser le candidat à utiliser du matériel (ex : tableau...) qui est à disposition dans la salle d'examen ?

Le candidat peut être autorisé à utiliser du matériel uniquement dans le 2ème temps de l'épreuve, dès lors que cela n'obère pas la qualité de sa prestation orale. Il peut disposer du support écrit qu'il a conçu pendant le temps de préparation, ou utiliser le matériel à disposition dans la salle, si cela constitue une aide à sa prise de parole mais doit veiller à donner toute la priorité à son interaction avec le jury. Les questions posées par le jury ne sont pas écrites et ne peuvent donner lieu à des réponses formulées intégralement à l'écrit.

23. Lors du deuxième temps de l'épreuve, les questions du jury peuvent-elles porter sur l'ensemble du programme de l'enseignement de spécialité ?

Oui. Durant le temps d'échange avec le jury, le candidat peut être interrogé sur l'ensemble du programme de terminale. Mais cette partie de l'épreuve doit aussi évaluer les capacités argumentatives du candidat, il s'agit donc d'un entretien avec le candidat et non d'une interrogation de connaissances. Cet entretien est mené en réaction à la présentation que le candidat a faite lors de la première partie de l'épreuve.

24. Les deux enseignements de spécialité du candidat peuvent-ils donner lieu à des questions lors de la deuxième partie de l'épreuve ?

Selon la composition du jury et de la question présentée durant la première partie, les deux enseignements de spécialité du candidat peuvent être mobilisés lors de la deuxième partie.

25. Les candidats à besoins particuliers bénéficient-ils d'aménagements de l'épreuve ?

Oui. Les candidats à besoins particuliers (notamment les candidats en situation de handicap) peuvent bénéficier d'aménagements (majoration du temps de préparation ou d'épreuve, aides techniques, interprète en langue des signes, etc.) tels que mentionnés en annexe de la note de service définissant l'épreuve. Ces aménagements sont intégrés pendant la préparation de l'épreuve pendant l'année et sont connus du jury.

26. Les critères d'évaluation sont-ils différents pour les candidats qui bénéficient d'aménagements de l'épreuve ?

La grille d'évaluation indicative proposée dans les notes de service définissant l'épreuve doit être prise en compte également pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Le jury veillera à adopter une attitude bienveillante et ouverte afin de permettre d'évaluer les objectifs de l'épreuve dans le respect des compétences spécifiques du candidat.

Par exemple, si un candidat a des troubles du langage, les examinateurs ne prendront pas en compte la qualité de la prestation orale dans leur évaluation.

27. La grille d'évaluation qui se trouve en annexe de la note de service définissant l'épreuve est indicative. Cela signifie-t-il qu'une autre grille que celle-ci peut être utilisée ?

Le grille d'évaluation, bien qu'indicative, permet de définir les attendus communs de l'épreuve. Elle pourra également faire l'objet d'un travail d'appropriation, en académie et par discipline.

28. Comment s'organise la prise de parole en langue vivante étrangère ou régionale lorsque la question du candidat s'adosse à l'enseignement de spécialité LLCER ?

Au cours de la première partie de l'épreuve, le candidat peut choisir de s'exprimer, pendant un temps, dans la langue étrangère ou régionale de sa spécialité. Sa présentation ne peut toutefois pas être intégralement réalisée en langue étrangère ou régionale. Pour la deuxième partie, le jury intervient, s'il le souhaite, en langue étrangère en cohérence avec la présentation du candidat. L'échange entre le jury et le candidat ne peut pas se réaliser en intégralité dans la langue vivante concernée.

29. Comment sont évalués les candidats qui sont interrogés sur une question adossée à l'enseignement de spécialité LLCER ?

Le jury peut adapter, selon ses besoins, les critères de la grille d'évaluation, qui n'est qu'indicative. Cependant, l'épreuve du Grand oral n'évaluera pas uniquement la qualité langagière de la prestation, mais aussi les compétences orales (par exemple la qualité de la prestation).

IV- Composition du jury

30. Qui sont les membres du jury ?

Le jury est composé de deux examinateurs. L'un est nécessairement enseignant de la spécialité à laquelle s'adosse la question qui a été retenue et présentée par le candidat. L'autre examinateur peut être un professeur de toute discipline, y compris un professeur documentaliste.

31. Comment sont choisis les membres du jury ?

Les examinateurs ne sont pas les enseignants de l'élève. Ils sont choisis parmi les correcteurs et examinateurs de l'académie au baccalauréat. Comme pour toutes les épreuves terminales, l'organisation relève des services académiques, dans le respect des consignes nationales.

32. Quel est le rôle de l'examineur qui n'est pas enseignant de la spécialité support de la question ?

Cet examinateur est particulièrement attentif à l'évaluation des compétences orales transversales (par exemple : la qualité de l'interaction avec les membres du jury) et permet notamment au candidat, par ses questions, de préciser des éléments de sa présentation et d'approfondir sa pensée. Dans le cas d'une question liée à l'enseignement de spécialité LLCER, les parties en langue de la spécialité doivent être limitées pour lui permettre d'intervenir dans les échanges.

33. Le candidat connaît-il la composition du jury ?

Le candidat n'est pas informé de la composition du jury. Il sait seulement qu'au moins l'un des deux membres du jury enseigne dans une des spécialités sur lesquelles reposent les questions qui font l'objet de l'épreuve. Son propos doit donc être construit pour s'adresser à la fois à un spécialiste du sujet traité et, potentiellement, à un interlocuteur non spécialiste de la question. La qualité de la présentation réside notamment dans cette capacité à reformuler les passages un peu techniques, à expliciter et expliquer simplement sa pensée, si nécessaire.